Département du Bas-Rhin **2026-1711-02**
Arrondissement
de Saverne

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 20
Nombre de pouvoirs : 1
Publié le 19 novembre 2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNE-HEINTZ, maire.
Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MARTINI Matthieu, MERCK Fanny, MOYA Caroline, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, RUCH Thomas, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia
Absents : REYMUND Antoine qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, THIBAUT MEYER Sylvie, KOPFF Carole
Secrétaire de séance : JACOB Julie

2. OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement.

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20261117-20261711-02-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Saverne

2026-1711-02

Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 01/03/2027 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 28/02/2031 ;

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- prend acte de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ

MAIRIE DE BERSTETT
Bas-Rhin

La secrétaire de séance

Julie JACOB

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20261117-20261711-02-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026